



Séance plénière du 12 juin 2017

AVIS N° 11 - AP 04/2017

Autorisation de signer l'avenant n° 2 au CPER 2015/2020 relatif à la nouvelle opération dénommée «Doublement du pont du Larivot»

En présence de : Dominique BONADEI, Éric BUREAU, Daniel CLET, Albert DARNAL, Christian DORVILMA, Ariane FLEURIVAL, Roger FLEURIVAL, Marie-Louise GENESTIE, Georges-Michel KARAM, Stéphane LAMBERT, Adelson MAGLOIRE, Didier MAGNAN, Jean-Pierre PIGRÉE, Léonard RAGHNAUTH, Cynthia ROCHEMONT-PIEJOS, Patricia SAÏD, Steeve STANISLAS, Pierre ZAMMIT

Absents excusés : Willy CHARLES-NICOLAS, Patricia WEIMERT

Etaient absents : Alain BRAVO, Yves ICARE, José MARIEMA, Jean-José MATHIAS, Jean-Luc MIRTA, Alain PELIER, Christian RAVIN, Rénotte-Éric ROBO, Magali ROBO-CASSILDE, Didier SILIGHINI

Procurations :

Jean-Louis ANTOINE donne pouvoir en séance à Ariane FLEURIVAL

Antoine GARCIA donne pouvoir en séance à Pierre ZAMMIT

Brigitte HORTH donne pouvoir en séance à Cynthia ROCHEMONT-PIEJOS

Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane reçue le 15 mai 2017 ;

Entendu le rapport AP-2017-38-1 de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu l'assemblée plénière du 12 juin 2017 ;

Fait et délibéré en séance plénière le lundi 12 juin 2017

Présidente du Ceseur Guyane
Vice-Présidente Ceseur France
Déléguée aux Outre-Mer

Ariane FLEURIVAL

Rapporteur : Monsieur Georges-Michel KARAM, 3^{ème} Vice-Président du C.E.S.E.R. Guyane

C.E.S.E.R GUYANE

Conseil Économique Social Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 47025 - BP 47025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 - Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cabcesr@cr-guyane.fr - Site internet : www.ceser-guyane.fr

Les conseillers notent l'accroissement très important de la population, nécessitant la construction d'un nouveau pont, permettant de répondre à l'augmentation du trafic entre Cayenne et les communes situées à l'Ouest.

L'inscription du doublement du pont du Larivot, s'effectue par un avenant au contrat de plan 2015-2020, pour un montant de 100 millions d'euros. Cette opération, fait suite au protocole d'accord relatif au renforcement du Pacte pour l'avenir de la Guyane, signé entre l'Etat, la CTG et le plan d'urgence et accords pour la Guyane, validé le 5 avril dernier par le Conseil des ministres.

Les conseillers retiennent que l'Etat, par l'intermédiaire de la DEAL, finance entièrement cette opération à hauteur de 100%.

Le « doublement du pont du Larivot » s'inscrit par voie d'avenant au CPER (2015-2020) à la demande de l'Etat.

Étant, seulement, au stade de l'avant-projet, les représentants des services administratifs de la CTG, ne peuvent apporter actuellement d'informations complémentaires sur les aménagements qui seront proposés.

Les conseillers émettent un avis favorable sur ce rapport.

Le rapport présenté est adopté :

Pour : 20 dont 3 procurations

Contre : 00